



ASBL Les Amis d'Accompagner
Rue des Braves 21
1081 BRUXELLES

Votre message du : 06.04.2023 | Notre référence : Dons 0879 434 959

Bruxelles, date de la signature

Réduction d'impôt pour les dons faits en argent - Approbation de votre demande d'agrément

Madame, Monsieur,

L'examen de votre demande d'agrément en tant qu'institution autorisée à délivrer des attestations fiscales est terminé.

Votre association est agréée en tant qu'institution qui assiste les personnes indigentes pour les années 2024 à 2029. Cela signifie que les dons faits en argent reçus durant cette période procurent un avantage fiscal à vos donateurs.¹

Renouvellement de votre agrément

Vous pouvez demander un renouvellement de votre agrément pour une période complémentaire de maximum six années successives. Cette demande doit être adressée à l'administrateur général de la Fiscalité **au plus tard le 31 décembre 2029**. Pour un traitement efficace de votre demande, nous vous conseillons d'introduire celle-ci avant le 30 juin 2029.

Vous trouverez plus d'informations sur la manière d'effectuer cette demande de renouvellement sur notre site www.fin.belgium.be (ASBL > Dons > Procédure de demande).

¹ Voir article 145³³, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, e du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92).



Gérez votre dossier sur
MYMINFIN.BE
Retrouvez des informations sur
FIN.BELGIUM.BE



Une question ? Appelez-nous
02 572 57 57 - Code direct : 17237
Votre gestionnaire de dossier :
ERIC AUSPERT
E-mail : dons.dons@minfin.fed.be

Attestations fiscales et obligations

Vous trouverez plus d'informations sur la manière d'établir les attestations fiscales que vous délivrez et les données à transmettre chaque année à l'Administration générale de la Fiscalité sur notre site www.fin.belgium.be (ASBL > Dons > Attestations (reçus)).

Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans vos activités.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom du ministre des Finances,
Pour l'Administrateur général de la Fiscalité,

Carla Cuvelier
Conseiller